

INFO PRESSE

Nuit des pêcheurs, une institution des étés toulonnais



On ne change pas la recette du succès. Pour sa 22^e édition, la Nuit des Pêcheurs conserve donc les ingrédients qui ont fait d'elle un rendez-vous attendu de tous : des saveurs provençales, iodées et sucrées, de longues tablées, une brise marine et de la bonne musique. Tous les gourmets et gourmands ont rendez-vous le dimanche 4 août à partir de 17 heures sur les terre-pleins du port Saint-Louis du Mourillon.

C'est une institution des étés toulonnais, depuis 22 ans. La Nuit des Pêcheurs donne rendez-vous à tous les amateurs de poissons et plus largement de produits de la mer ce dimanche 4 août à partir de 17 heures sur le port Saint-Louis du Mourillon. Toulonnais et touristes viennent en nombre s'installer, en famille ou entre amis, pour déguster les petits plats concoctés par les pêcheurs et les professionnels des métiers de bouche présents.

11 pêcheurs professionnels, aquaculteurs de la baie de Tamaris et une vingtaine d'artisans locaux vont régaler petits et grands, avec en toile de fond l'animation musicale du groupe The Vesper.

Bien connu des Toulonnais, le port Saint-Louis du Mourillon était jusqu'à la fin du 19^e siècle un havre pour les pêcheurs qui tiraient leurs embarcations sur les plages du Lido pour les protéger du mauvais temps. Ils en profitaient aussi pour étendre leurs filets sur un terrain dit le pré des pêcheurs au nord-ouest du Fort Saint-Louis et qui a aujourd'hui donné son nom à une avenue. C'est suite à une pétition demandant la création d'un abri pour les bateaux de pêche particulièrement nombreux lors de la saison de la sardine qu'une jetée de 125m de long sera construite, entre 1898 et 1899 à l'ouest du fort. En 1943, des travaux d'amélioration seront réalisés. La physionomie de celui qui s'est d'abord appelé port des ganguis est depuis inchangée. Aujourd'hui, le port Saint-Louis du Mourillon, géré en régie directe par la métropole Toulon Provence Méditerranée, autorité portuaire, depuis le 1^{er} janvier 2024 compte 265 postes à quai et à flots.

Informations pratiques

Pour des raisons de sécurité liées à l'application du plan Vigipirate, une fan zone sera mise en place sur le port. Elle sera ouverte au public à partir de 17 heures.

Le stationnement sera interdit du samedi 3 août, à partir de minuit jusqu'au lundi 5 août, 6 heures du matin : la zone sera délimitée par des panneaux (partie du boulevard Cunéo entre

2024

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



la rue Longchamp et le littoral Frédéric Mistral, parking du Fort Saint-Louis, rond-point du combattant d'Indochine, quai Belle-Rive, la partie du littoral Frédéric Mistral comprise entre le boulevard Cunéo et la rue Cauvière).

La circulation sera interdite à partir de 16 heures. L'allée des Lauriers Roses sera mise à double sens. Les tenants et les aboutissants du littoral Frédéric Mistral seront interdits à toute circulation entre le rond-point d'accès au Port Saint-Louis du Mourillon et l'avenue du Pré des Pêcheurs.

Le dimanche 4 août, le stationnement sera interdit (avec zone d'enlèvement des véhicules) sur une zone qui sera délimitée par des panneaux.

Le plan d'eau du port Saint-Louis du Mourillon sera lui aussi soumis à des restrictions de navigation :

- Entre 12 heures et 16 heures : seuls les titulaires d'une place d'amarrage seront autorisés à rentrer dans le port avec leur navire et toute sortie est interdite.
- De 16 heures jusqu'à minuit, aucun mouvement de navire ne sera autorisé.

Contact presse :

Christophe MORENO

Adjoint au Maire en charge de l'Événementiel

06 21 32 12 24

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



INFORMATIONS SÉCURITÉ

22^E NUIT DES PÊCHEURS / DIMANCHE 4 AOÛT

Afin de garantir la sécurité des participants, un dispositif de type «fan zone» sera déployé tout autour du port Saint-Louis



// Le stationnement sera interdit du samedi 3 août à minuit jusqu'au lundi 5 août 2024, 6 heures du matin dans la zone délimitée par les panneaux.

- Boulevard Docteur Cunéo
(Partie comprise entre la rue Longchamp et le littoral Frédéric Mistral)
- Parking du Fort Saint-Louis
- Rond-point du combattant d'Indochine - Quai Belle Rive
- Littoral Frédéric Mistral (Partie comprise entre le boulevard Docteur Cunéo et la rue Cauvière)

// La circulation sera interdite à partir de 16h, sous la responsabilité et le contrôle des forces de l'Ordre.

- L'allée des Lauriers Roses sera mise à double sens de circulation
- Les tenants et aboutissants du littoral Frédéric Mistral seront interdits à toute circulation entre le rond-point d'accès au Port Saint-Louis et l'avenue du Pré des pêcheurs.

// Le dimanche 4 août 2024 de 5h jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement sera interdit avec Zones d'Enlèvement des Véhicules des 2 côtés sur 15 mètres, dans la zone délimitée par les panneaux :

- Rue Favrega (au droit du littoral Frédéric Mistral)
Ces emplacements seront réservés au stationnement des 2 roues.

INFORMATIONS SÉCURITÉ

22^E NUIT DES PÊCHEURS / DIMANCHE 4 AOÛT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

// Sur ordre du commandant du port de Toulon - La seyne : Brégaillon, des restrictions de navigation seront instaurées dès 12h

- Entre 12h et 16 h : seuls les titulaires d'une place d'amarrage seront autorisés à rentrer dans le port avec leur navire et toute sortie est interdite.
- De 16h jusqu'à minuit, aucun mouvement de navire ne sera autorisé.

**TOUTES LES MANIFESTATIONS SERONT SOUMISES
AUX CONDITIONS SANITAIRES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.**

Objets interdits dans la fan zone (liste non exhaustive) :
verre, objets tranchants, contondants ou tranchants, armes à feu, toutes munitions, bouteilles plastiques de plus de 50 cl, drones, sacs volumineux (10l maximum) boîtes en métal, animaux (sauf chiens d'aveugles), tous feux d'artifices, pétards, fusées de détresse, briques, allume-feu, gaz lacrymogène, pistolets factices, toutes bouteilles de gaz et aérosols, tout produit chimique exceptionnel, tout produit chimique inflammable, mégaphones, lasers, tout liquide décapant, eau de javel, chlore, carburant, solvant, acétone, diluant, briquets, allumettes, petits combustibles

Liste complète sur : www.toulon.fr/objets-interdits